

Rapport du Président

Commission permanente
du vendredi 5 décembre 2025

N° CP-2025-9-15-1

N° applicatif 13957

15^{ème} Commission

Commission Sud Alsace - Saint-Louis, Sundgau et Thur-Doller

Direction

Direction Europe et transfrontalier

SOUTIEN AUX INSTANCES DE COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE - INFOBEST PALMRAIN ET EURODISTRICT TRINATIONAL DE BALE - CONVENTIONS DE FINANCEMENT 2026

Résumé : Le rapport propose de reconduire le cofinancement de l'INFOBEST Palmrain, instance transfrontalière trinationale d'information et de conseil aux citoyens sur les questions transfrontalières, en approuvant la nouvelle convention de financement de cette instance pour l'année 2026. La participation financière de la Collectivité européenne d'Alsace s'élèvera au maximum à 67 204 € pour l'année 2026, se composant du salaire du chargé de mission et d'une somme en numéraire, d'un montant maximal de 20 000 € en 2026.

Cette convention annuelle permettra de rallier l'année 2027, année de renouvellement simultané des conventions pluriannuelles relatives aux 4 INFOBESTs du Rhin supérieur.

Le rapport propose également de reconduire le cofinancement de l'Eurodistrict trinational de Bâle, plateforme de coopération transfrontalière de la région des Trois Frontières, en approuvant la nouvelle convention de financement pour l'année 2026. La participation financière de la Collectivité européenne d'Alsace s'élèvera à 26 976,55 € pour l'année 2026.

I. INFOBEST Palmrain – Convention de financement 2026 et participation de la Collectivité européenne d'Alsace

L'INFOBEST Palmrain est une instance transfrontalière trinationale d'information et de conseil aux citoyens sur les questions transfrontalières (emploi, retraite, impôts, transports...) située à VILLAGE-NEUF à la frontière franco-germano-suisse.

L'instance fait partie d'un réseau regroupant quatre INFOBESTs répartis le long du Rhin Supérieur. Créée en 1993, l'instance est animée par une équipe de quatre agents (représentant quatre équivalents temps plein). L'équipe de l'instance traite en moyenne 5000 demandes d'usagers par an concernant essentiellement : l'imposition des retraites, les prestations familiales et le statut du frontalier.

Le fonctionnement de l'INFOBEST est actuellement régi par une convention relative au financement de l'instance pour la période 2023-2025. Cette dernière arrivera à échéance le 31 décembre 2025. Dans cette perspective, il convient pour les partenaires de signer une nouvelle convention pour l'année 2026, jointe en annexe n°1 au présent rapport.

Cette nouvelle convention annuelle associe des partenaires français, allemands et suisses, dont la liste exhaustive se trouve dans la convention annexée au présent rapport. Celle-ci permettra de rallier l'année 2027, date à laquelle il est prévu de renouveler simultanément et d'homogénéiser les conventions pluriannuelles relatives aux quatre INFOBESTs du Rhin supérieur.

Le 24 septembre 2025, les membres du Comité directeur se sont accordés sur le caractère indispensable d'INFOBEST Palmrain et la nécessité d'assurer la continuité du service offert par l'instance. A cette occasion, les membres ont approuvé le nouveau budget de l'instance pour l'année 2026, qui s'élèvera à 418 800 € (montant en hausse par rapport à celui en vigueur sur la période 2023-2025 : + 1 665 € prévus en 2026 pour la Collectivité européenne d'Alsace).

La nouvelle convention fixe la participation financière de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 67 204 € pour l'année 2026. Cette contribution est prise en charge par deux directions :

- La Direction des Ressources humaines prend en charge la rémunération du chargé de mission français mis à disposition de l'instance.
- Le budget de la Direction Europe et Transfrontalier prévoit une participation maximale en numéraire de 20 000 € pour l'année 2026.

II. Eurodistrict trinational de Bâle – Convention de financement 2026 et participation de la Collectivité européenne d'Alsace

L'Eurodistrict trinational de Bâle (ETB) est une association de droit local français créée en 2007 dont la vocation est de fluidifier la coopération entre les collectivités territoriales des trois pays et de porter des projets communs contribuant à faire de la région trinationale franco-germano-suisse un espace économique transfrontalier moderne et durable.

L'ETB constitue un acteur majeur de la coopération transfrontalière sur ce territoire d'une superficie de 2 000 km² et qui compte 900 000 habitants, dont 60 000 frontaliers traversant chaque jour la frontière.

L'ETB a contribué activement aux travaux d'élaboration du Schéma alsacien de coopération transfrontalière, en faisant remonter des idées de projets, dont certaines ont été reprises dans le document final, comme par exemple le projet d'aménagement « 3Land » porté par l'ETB.

La convention actuelle relative au financement de l'instance pour la période 2023-2025 arrivera à échéance le 31 décembre 2025. Dans cette perspective, il convient de signer une nouvelle convention pour l'année 2026. Cette convention annuelle permettra de rallier l'année 2027, afin de renouveler simultanément à cette date les conventions pluriannuelles de l'ETB et de l'INFOBEST Palmrain, partenaires sur le territoire des Trois Frontières.

La convention associe des partenaires français, allemands et suisses, dont la liste exhaustive se trouve dans la convention annexée au présent rapport. Elle prévoit que le nouveau budget de l'instance pour l'année 2026 s'élèvera à 403 312 €.

Il est proposé de poursuivre le cofinancement de l'Eurodistrict trinational de Bâle en lui octroyant, sous réserve du vote des crédits au budget primitif 2026 de la Collectivité

européenne d'Alsace, une participation d'un montant de 26 976,55 € pour l'année 2026. Ce montant correspondant au maintien de la participation financière annuelle apportée par la Collectivité européenne d'Alsace durant la période 2023-2025.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- De poursuivre le cofinancement de l'INFOBEST Palmrain pour l'année 2026 avec une participation financière de la Collectivité européenne d'Alsace à hauteur de 67 204 €, comprenant un versement en numéraire d'un montant maximal de 20 000 € et la prise en charge de la rémunération du chargé de mission français mis à disposition de l'instance ;
- D'approuver la convention relative au financement de l'INFOBEST Palmrain pour l'année 2026, jointe en annexe n°1 au présent rapport ;
- De m'autoriser à signer cette convention et, le cas échéant, à y apporter des modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires ;
- D'autoriser le versement à la Regio Basiliensis, en charge des finances de l'INFOBEST Palmrain qui n'a pas de personnalité juridique, de la participation en numéraire de la Collectivité européenne d'Alsace au titre de l'année 2026, pour un montant maximal en numéraire de 20 000 €, sur sollicitation écrite et en une fois après présentation et acceptation des comptes annuels de l'exercice précédent, conformément à la convention financière à conclure ;
- De poursuivre le cofinancement de l'Eurodistrict trinational de Bâle pour l'année 2026 ;
- D'approuver la convention relative au financement de l'Eurodistrict trinational de Bâle pour l'année 2026, jointe en annexe n°5 au présent rapport ;
- De m'autoriser à signer cette convention et, le cas échéant, à y apporter des modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires ;
- D'autoriser, sous réserve du vote des crédits au budget primitif 2026 de la Collectivité européenne d'Alsace, le versement à l'Eurodistrict trinational de Bâle d'une participation d'un montant de 26 976,55 € au titre de l'année 2026, sur sollicitation écrite et en une fois après présentation et acceptation des comptes annuels de l'exercice précédent, conformément à la convention financière à conclure.

Les crédits concernés seront prélevés sur les imputations budgétaires suivantes :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
P051	O009	P051E19	T2026	(2202) 65-6562-048	20 000 €
P051	O007	P051E01	T2026	(2202) 65-6562-048	26 976,55 €
TOTAL					46 976,55 €

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

.